

2017

Rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

Présentation

Page | 1

La Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) se situe au sud-est du Nouveau Rhône, en limite de la Métropole, des Communautés de Communes de l'Est Lyonnais (CEEL) et de Vienne Condrieu Agglomération.

Elle couvre un territoire de 78 km² et sa population s'élève à près de 25 696 habitants, d'après le recensement de 2015 réalisé par l'INSEE. Elle est composée de 7 communes :

- Chaponnay
- Communay
- Marennes
- Saint-Symphorien-d'Ozon
- Sérézín-du-Rhône
- Simandres
- Ternay

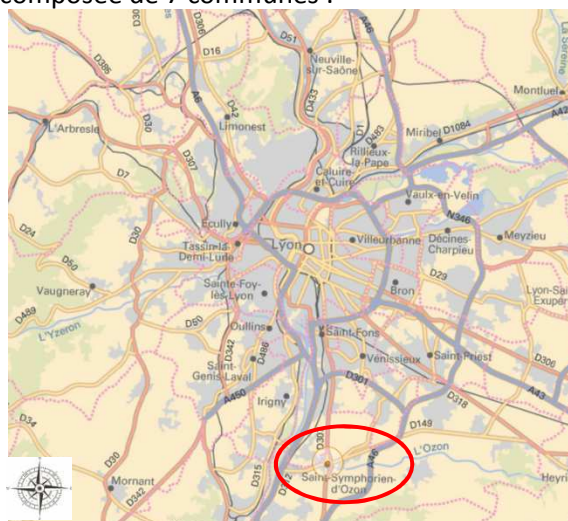
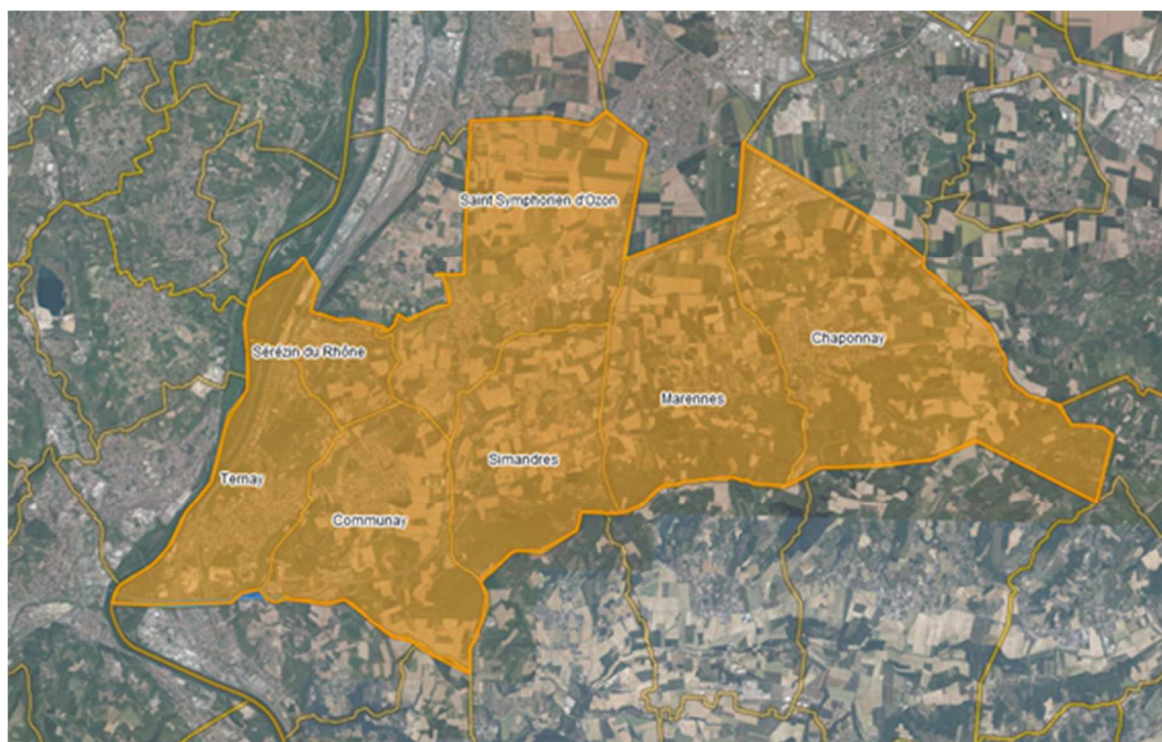


Figure 1 - plan de situation CCPO

Sources : IGN, ESRI



La commission accessibilité aux personnes handicapées (CAPH) a été créée en 2009 au niveau communautaire, la CCPO étant compétente en matière d'aménagement de l'espace. Ainsi, ses statuts sont précisés comme suit :

Page | 2

- Création d'une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La commission intercommunale exerce ses missions dans les champs de compétences de l'intercommunalité : le transport, la voirie, l'aménagement du territoire et le patrimoine communautaire.

Elle est également un observatoire local de l'accessibilité, instance de mise en cohérence des initiatives des multiples acteurs du territoire.

Elle se réunit plusieurs fois par an au siège de la CCPO : la périodicité peut évoluer mais généralement elle a lieu 4 à 5 fois par an.

Sur le territoire de la CCPO, deux communes ont une population de plus de 5 000 habitants :

- Saint Symphorien d'Ozon : 5 734 habitants
- Ternay : 5 491 habitants

Ces dernières ont mis en place en 2015 des commissions communales pour l'accessibilité afin d'exercer leurs missions dans les champs de compétences qui les concernent c'est-à-dire les espaces publics et leur patrimoine.

Les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) ont été réalisés par les communes et adoptés entre 2009 et 2010. En effet, cette compétence n'a pas été transférée à la CCPO.

La composition des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité a été instituée par délibération de la Communauté de Communes en juin 2014, suite aux élections municipales de cette même année. Puis une délibération communautaire du 20 avril 2015 a modifié cette composition, allant dans le sens de l'ordonnance de septembre 2014, accueillant ainsi des membres des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

Désormais, la commission intercommunale d'accessibilité se compose de la manière suivante :

- Des membres représentant les élus :
 - Chaponnay : Michel GIRARDON, Monique CERF
 - Communay : France REBOUILLAT, Gérard SIBOURD
 - Marennes : Jean-Luc SAUZE, Catherine POUCHELON
 - Saint Symphorien d'Ozon : Yves PLANTIER, Alain SOULIER
 - Sérézin du Rhône : Jacques BLEUZE, Jacques FAVRIN, Yves BOUCRY, Monique TOURNEBIZE
 - Simandres : Bernard DUCRUET, Dominique PERON
 - Ternay : Serge JUVENETON, Didier GERARD

- Des membres représentant les associations et les usagers : Philippe Touzet, Véronique SZCSENIK, Marie-Laure SALAMONE

Cette commission est animée par Monsieur le Vice-Président Jacques BLEUZE. Elle s'est réunie cinq fois au cours de l'année 2017 : les 8 février, 29 mars, 7 juin, 8 novembre et 20 décembre.

Page | 3

Le présent rapport est réalisé annuellement par la CCPO depuis 2009. Il est présenté au conseil communautaire du 22 janvier 2018, ce dernier étant amené à en prendre acte. Il est transmis à Monsieur le Préfet du Rhône, au Président du Nouveau Rhône et au Conseil Départemental des Personnes Handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

L'objectif de ce rapport est de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire. Il recense tous les travaux et toutes les actions réalisées sur la thématique de l'accessibilité sur le territoire communautaire en 2017.

Le présent rapport d'activités se compose ainsi de 4 parties :

1. La voirie et espaces publics
2. Le cadre bâti (ERP)
3. Les actions de sensibilisation
4. Les aides en la matière et la communication



1. Voirie et espaces publics

1.1. La Communauté de communes

Page | 4 Les travaux de voirie sont de la compétence de la CCPO. En 2017, des mises en accessibilité ont été faites à l'occasion de travaux de requalification des voies.

Les travaux les plus significatifs réalisés sur l'année 2017 sur le territoire de la CCPO sont listés ci-dessous.

1.1.1. Chaponnay

En 2017, un trottoir a été créé rue d'Avesnes :



1.1.2. Communay

En 2017, le trottoir situé route de Marennes a été réhabilité :



1.1.3. Marennes

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2017.



1.1.4. Saint-Symphorien d'Ozon

En 2017, le trottoir du parking du Gymnase de Ravareil a été mis aux normes, tout comme la place de stationnement PMR :



1.1.5. Sérézin-du-Rhône

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2017.

1.1.6. Simandres

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2017.

1.1.7. Ternay

En 2017, plusieurs travaux de voirie ont permis des normalisations :

- Aménagement d'un trottoir aux normes devant l'école sur l'Avenue des Pierres



- Suppression de ressauts et création d'un passage piéton sur l'Avenue des Pierres



2. Cadre bâti - Etablissements Recevant du Public

2.1. La Communauté de communes

Le patrimoine communautaire de la CCPO comprend quatre Etablissements Recevant du Public (ERP) :

- Le siège de la CCPO
- La gendarmerie à Saint Symphorien d'Ozon
- Le gymnase de Ravareil à Saint Symphorien d'Ozon
- Le gymnase Hector Berlioz à Communay

Ces quatre ERP n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014. Au vu des évolutions réglementaires, notamment les décrets d'application de la loi du 11 février 2005 et de l'arrêté du 8 décembre 2014 et de l'échéance du 27 septembre 2015 (date limite pour déposer un Ad'AP), la commission accessibilité a jugé opportun de procéder à une mise à jour du diagnostic accessibilité réalisé en 2011 et de déposer en conséquence un Ad'AP. Le bureau d'études CITAE a procédé dès l'automne 2015 à l'élaboration d'un diagnostic lequel comprend la réalisation d'un audit exhaustif des non conformités dans les quatre ERP en conditions normales d'utilisation, et un plan d'actions pour chaque ERP comprenant des solutions techniques et l'évaluation du coût des solutions préconisées.

L'Ad'AP déposé par la CCPO pour deux périodes sur une durée totale de **quatre ans** a été approuvé par le Préfet du Rhône le 1^{er} juin 2016 sous la référence DDTSBDA2016.06.01.02.

2017 constitue la première année de mise en œuvre de l'Ad'AP. Plusieurs travaux de mise en accessibilité ont été réalisés sur les ERP de la CCPO :

- GENDARMERIE DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON
 - Mise en accessibilité du dispositif d'accueil (abaissement du dispositif d'appel et de la boîte aux lettres) et création d'une place de stationnement PMR
 - Mise en conformité de l'escalier (suppression de la grille + escaliers avec pose de nez-de-marches contrastés et antidérapants, de bandes d'éveil de vigilance en haut de chaque palier et de contrastes sur les premières et dernières contremarches ; et installation d'une main courante)
 - Mise en accessibilité des sanitaires
- GYMNASSE DE RAVAREIL - SAINT SYMPHORIEN D'OZON
 - Mise en conformité de la place de stationnement PMR et remplacement de la grille
 - Pallier les ressauts à l'intérieur

2.2. Les Communes

2.2.1. Chaponnay

La commune n'a pas fait de retour sur les travaux de mise en accessibilité de ses ERP, en 2017.



2.2.2. Communay

Les travaux réalisés en 2017 sur les ERP communaux sont les suivants :

- **ECOLE ELEMENTAIRE DES BROSES**
 - Mise en conformité de deux sanitaires PMR mixte
 - Mise en place de 7 tapis aux normes PMR
 - Apposition d'une signalétique intérieure

- **SALLE AMPHITHEATRE DES BROSES**
 - Mise en conformité d'un sanitaire PMR mixte
 - Mise en place d'un tapis aux normes PMR
 - Mise en conformité des marches d'escaliers de l'amphithéâtre
 - Apposition d'une signalétique intérieure

- **GYMNASE DES BROSES**
 - Mise en conformité d'un sanitaire PMR mixte
 - Mise à hauteur réglementaire d'un urinoir en batterie
 - Installation d'une douche PMR

- **SALLE LA BASCULE**
 - Création d'une rampe extérieure avec garde-corps conformes
 - Mise en conformité de l'escalier extérieur
 - Mise en conformité d'un sanitaire PMR mixte
 - Apposition d'une signalétique intérieure

- **ECOLE MATERNELLE DES BONNIERES**
 - Mise en accessibilité de l'accès extérieur périscolaire
 - Mise en conformité de l'escalier intérieur et installation d'une main courante

- **MAIRIE**
 - Mise en conformité de l'escalier intérieur
 - Apposition d'une signalétique intérieure et extérieure (accès ascenseur)
 - Installation d'une boucle magnétique au comptoir d'accueil

- **MEDIATHEQUE**
 - Mise en conformité de l'intérieur de l'amphithéâtre
 - Signalisation des surfaces vitrées
 - Apposition de signalétique intérieure
 - Installation d'une boucle magnétique au comptoir d'accueil

- **MAISON DES ASSOCIATIONS**
 - Apposition de signalétiques intérieures
 - Mise en conformité de l'escalier intérieur



- SALLE GRANGE SAUNIER
 - Apposition de signalétiques intérieures
 - Signalisation des surfaces vitrées
- SALLE OMNISPORTS DE LA PLAINE
 - Mise en conformité de l'escalier
 - Apposition de signalétiques intérieures
 - Signalisation des surfaces vitrées

2.2.3. Simandres

Les travaux réalisés en 2017 sont :

- SALLE DES FÊTES
 - Mise en accessibilité des sanitaires

2.2.4. Marennes

La commune a procédé aux démarches de conception pour la mise en accessibilité de ses ERP. Les travaux seront réalisés en 2018.

2.2.5. Saint Symphorien d'Ozon

Les travaux prévus n'ont pas pu commencer à être mis en œuvre en 2017 pour cause de marchés infructueux.

2.2.6. Sérézin-du-Rhône

En 2017, les travaux prévus dans l'Ad'AP n'ont pas été réalisés, mais l'aménagement de la bibliothèque est prévu pour 2018.

2.2.7. Ternay

En 2017, la commune a poursuivi la mise en œuvre de son Ad'AP. Plusieurs travaux ont été réalisés :

- BIBLIOTHEQUE
 - Réglage de l'effort d'ouverture de la porte d'entrée
- ECOLE PRIMAIRE DE FLEVIEU
 - Installation d'une balise sonore au niveau du portail pour faciliter le repérage de l'entrée principale
 - Installation d'éclairage au niveau du cheminement de l'escalier dans la cour
 - Aménagement d'un bateau conforme au niveau de l'accès à la cantine
 - Installation d'un garde-corps au niveau de l'accueil périscolaire
 - Pose d'interrupteur avec témoin lumineux dans les blocs sanitaires
 - Remplacement du tapis de l'accueil périscolaire et de celui du hall d'entrée principale



3. Actions de sensibilisation

3.1. Commission Intercommunale pour l'accessibilité

3.1.1. Ordres du jour des commissions de 2017

Les cinq commissions réalisées avec les élus communautaires et les différents représentants d'associations et d'usager ont permis d'informer :

- Du rôle de la CAPH et de ses missions fixées par la loi de 2005
- De rappeler qui sont les acteurs ayant des compétences en matière d'accessibilité (DDT, organismes consulaires, collectivités, propriétaires d'ERP...) et intervenant dans le milieu du handicap

Ces rencontres permettent ainsi aux élus de chaque commune de s'approprier la thématique de l'accessibilité et de partager ensemble sur cette question. Celle-ci permet d'échanger sur des situations concrètes, des problématiques rencontrées sur chaque commune. Elle permet également aux différents acteurs de l'accessibilité du territoire communautaire de se rencontrer et de se connaître.

- La commission ayant eu lieu le 8 février 2017 a présenté l'organisation de l'action de sensibilisation prévue en mars 2017, puis le programme de travail de l'année de la commission.
- Lors de la commission du 29 mars 2017, l'ordre du jour a porté sur le bilan de l'action de sensibilisation qui s'est tenue le samedi 4 mars 2017.
- La séance du 07 juin 2017 a été consacrée au recensement de l'offre de logements accessibles dans les patrimoines communaux et sur l'actualité de l'accessibilité abordant l'instauration d'un registre public d'accessibilité dans les ERP ainsi que la modification des normes de construction.
- La commission du 8 novembre 2017 a porté sur la poursuite des travaux de mise en accessibilité des ERP propriétés de la CCPO. Puis la préparation des orientations budgétaires pour l'année 2018 a été l'occasion de déterminer une action de sensibilisation à prévoir pour cette même année.
- La commission ayant eu lieu le 20 décembre 2017 a essentiellement présenté le point financier sur les travaux de l'Ad'AP, ceux réalisés et ceux restant à réaliser, contribuant dès lors à l'ajustement de l'orientation budgétaire en investissement pour l'année 2018.

Les séances des commissions se clôturent toujours par la transmission d'actualités comme sur les applications mobiles collaboratives (telles que « I Wheel Share » et « Jaccede.com ») ; la Carte Mobilité Inclusion ; l'expertise de la France par l'ONU en octobre 2017 faisant un état des lieux des politiques menées et des droits des personnes handicapées ; le label accessibilité pour garantir l'accès aux supports numériques par la Fédération des aveugles et amblyopes ; l'application « Oto » pour gérer les achats.

Les évolutions réglementaires, législatives et les outils afférents sont également toujours soulignés, comme entre autres le guide d'utilisation mis à disposition par l'Etat pour réaliser en ligne le point de situation à un an d'un Ad'AP ; les modalités de votes électoraux pour les personnes à mobilité réduite ; la jurisprudence sur le dimensionnement des sas d'isolement pour les personnes en fauteuil roulant ; les modifications des normes de constructions portées par l'arrêté publié au Journal Officiel du 26 avril 2017 ; le registre public d'accessibilité.

Plusieurs sites internet ou publications sont présentés aux membres de la commission en vue d'être relayés sur les sites internet des communes, tels que le site « Mes-aides.gouv » pour informer les usagers en matière de droit et handicap ; « Faciligo » une plateforme de co-voyage ; le guide d'aide à l'élaboration du registre public d'accessibilité élaboré par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité ; « Handicap.gouv.fr » le nouveau site internet du gouvernement ; la présentation de la cellule « Aide handicap école » ; le kit d'informations sur les droits des personnes en situation de handicap en Facile A Lire et à Comprendre élaboré par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et l'Unapei ; la sensibilisation au démarchage abusif sur le registre public d'accessibilité.

Des publications sont aussi transmises pour information aux membres de la commission comme la Convention 2017-2019 entre l'Etat et l'Union sociale pour l'habitat (USH) au titre de l'adaptation des logements et du cadre de vie du parc social et à la perte d'autonomie des résidents liée au vieillissement ou au handicap ; le compte-rendu de stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap 2017-2023 « Droits de l'Homme une réalité pour tous » ; « le Mémento pratique à l'usage des organisateurs des scrutins et de tous les citoyens concernés » rédigé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé ; le guide « Expositions et parcours de visite accessibles », élaboré par le Ministère de la Culture et de la Communication qui recense les moyens de rendre accessible à tout type de handicap un lieu culturel.

Les évènements locaux ayant attrait au handicap ou à l'accessibilité font également l'objet d'une annonce tel que le salon « Handica » à Lyon et la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

3.1.2. Le recensement de l'offre de logements accessibles

En 2016, la commission intercommunale a entrepris d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Cela fait partie des obligations réglementaires de la commission accessibilité instaurées par l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales. Par ailleurs les bailleurs sociaux ont pour obligation de prioriser les personnes handicapées pour accéder à un logement social, ou les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap, grâce à la loi n°2011-1247 du 27 décembre 2011 et codifiée à l'article L.441-1 du code de la construction et de l'habitation. Ainsi la conjonction de ces deux préceptes cadre le recensement des logements accessibles à travers l'obligation de le réaliser et démontre une partie de sa finalité. Cette démarche de recensement est commune à l'une des actions à mener dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de la CCPO pour la période 2015-2020. La commission accessibilité a poursuivi en 2017 ce recensement.



Ce recensement a des objectifs multiples, d'une part de connaître l'état d'accessibilité du parc de logement social public en quantifiant et qualifiant l'offre de logements accessibles et adaptables ; et d'autre part, de disposer d'une base informatisée « logements accessibles » évolutive.

En 2017, ce recensement s'est opéré pour les logements appartenant au parc des communes. Un questionnaire a été envoyé par courrier à chaque Mairie et mis également en ligne sur internet. Les retours sont parvenus à la CCPO à l'été 2017 et ont pu être analysés et présentés en commission intercommunale. Un travail partenarial reste à mener au cours de l'année 2018 afin d'affiner les résultats obtenus tant auprès des communes que des bailleurs sociaux sollicités en 2016. Le recensement des logements locatifs auprès des bailleurs privés va nécessiter une réflexion pour la méthodologie à suivre pour récolter les données. Une première piste consiste à s'appuyer sur les éléments déclarés dans les permis de construire, dans la mesure où la CCPO est également le service instructeur des autorisations d'urbanisme.

Page | 11

3.1.3. Etat de l'accessibilité sur le territoire du Pays de l'Ozon

La commission accessibilité a poursuivi la démarche engagée en 2015, de tenir à jour par voie électronique la liste des ERP situés sur le territoire ayant élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles comme le prévoit l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales. Du fait que les communes soient destinataires des procédures de mise en accessibilité (Ad'AP – AT valant Ad'AP) et des attestations de conformité, elles doivent également les transmettre à la commission intercommunale d'accessibilité. Un état de l'accessibilité sur le territoire du Pays de l'Ozon est alors tenu par la CCPO. Ces listes sont consultables depuis novembre 2017 sur le site internet de la CCPO.

3.1.4. Les autres actions prévues en 2018

La Communauté de Communes n'est pas Autorité Organisatrice de Transport (AOT) sur son territoire. Elle ne gère donc pas la mise en accessibilité des transports en commun desservant le territoire (il s'agit du SYTRAL avec les « Cars du Rhône »). La Communauté de communes met aux normes d'accessibilité les arrêts de bus dans le cadre de travaux sur la voirie. Un travail sera à réaliser en 2018 sur le constat de l'accessibilité dans le domaine du transport avec le SYTRAL (Bus), la Région Rhône-Alpes et la SNCF (train).

3.2. Présentation des acteurs de l'accessibilité sur le territoire communautaire

En plus de la commission intercommunale et des commissions communales, plusieurs acteurs sont présents sur le territoire.

3.2.1. La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)

Elle formule des avis sur dossiers mais également lors de visites dans les domaines suivants :

- La sécurité contre les risques incendie ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

En matière d'accessibilité, elle a pour mission d'émettre des avis :

- Sur les dossiers de demandes d'autorisation de construire d'aménager ou de modifier un Etablissement recevant du public (ERP) ;
- Sur les demandes de dérogations concernant la réglementation pour un ERP ou dans le cas d'une construction de logements ;
- Après visite d'ouverture des ERP dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.

3.2.2. Le Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées (CDCPH)

Il donne un avis et formule des propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale et sur les mesures à mettre en œuvre au plan local.

Il est présidé conjointement par le préfet et le président du conseil départemental, il comprend trente membres titulaires au maximum dont un tiers de représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles nommés par le préfet.

3.2.3. Le Maire

Tous travaux conduisant à la création, l'aménagement ou la modification d'un ERP ne peuvent être exécutés qu'après une autorisation délivrée par la CCDSA qui vérifie leur conformité aux règles.

Le maire reçoit les permis de construire et délivre l'autorisation selon l'avis de la CCDSA. Dans le cadre de travaux ne nécessitant pas de permis de construire, le maire reçoit les dossiers de demande d'autorisation de travaux sur les ERP et les transmet à la CCDSA.

Le Maire reçoit les dossiers d'Ad'AP en mairie et les transmet :

- Aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité pour instruction ;
- A la Commission intercommunale pour information.



3.2.4. Les associations du territoire de la CCPO

Handisport Val d'Ozon :

Monsieur Philippe TOUZET est président d'Handisport et est membre de la commission intercommunale d'accessibilité. A l'origine, la création de cette association est issue de la volonté de faire découvrir au grand public le mérite des sportifs handicapés et de reverser aux clubs Handisports les bénéfices collectés pour les aider dans leur fonctionnement. L'idée est de montrer au grand public le monde du handicap.

L'association organise tout au long de l'année de nombreuses manifestations (concours de coinche, loto, démonstrations sportives...) lui permettant ainsi de récolter des fonds qu'elle reverse aux familles et associations qui sont touchées par le Handicap. L'association essaie de toucher les populations les plus jeunes qui sont les plus réceptives aux animations proposées notamment les enfants de 8 à 10 ans. Par exemple, Handisport fait visiter le gymnase Ravareil et fait une démonstration de l'accessibilité du lieu grâce aux travaux réalisés.

ALGED (Association Lyonnaise de Gestion d'Etablissements pour personnes Déficiantes ayant un foyer à Saint Symphorien d'Ozon) :

Cette association accueille des personnes déficientes mentales et vise à développer l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'accompagnement dans la vie sociale. Sa vocation est de les accompagner de telle sorte qu'elles puissent mener une vie aussi proche que possible de la normale et ainsi vivre pleinement leur citoyenneté. Le projet de vie s'articule autour du quotidien, avec un travail de maintien au niveau de l'autonomie et des acquis. Des liens avec l'extérieur sont privilégiés par la participation à des activités collectives sportives comme la marche, la couture, l'équitation, la piscine, la marche, le V.T.T. ou encore la gymnastique adaptée à des personnes vieillissantes. Mais également des sorties culturelles telles que le cinéma, des concerts et des visites de musées sont proposées.

3.2.5. Le Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité (CARPA)

C'est un collectif qui regroupe 25 associations, dont CARPAccess (conseil aux collectivités). Ces associations sont représentatives des différentes familles de handicap : déficiences motrices, auditives, visuelles, mentales.

En partenariat avec les institutions, il veille au respect de la loi du 11 février 2005 et des mesures législatives facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il travaille principalement en partenariat avec les collectivités.

3.2.6. La Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'industrie (CCI)

La CCI a un rôle d'information et de communication auprès des commerçants, artisans concernant les obligations de mise en accessibilité de leurs locaux.

La CMA réalise des diagnostics sur l'accessibilité des ERP de 5ème catégorie et peut aider à la réalisation des dossiers de demande de dérogation.



3.2.7. Les propriétaires d'ERP (collectivités publiques, commerçants, artisans, professionnels du libéral...)

Ils sont concernés par l'accessibilité puisqu'ils doivent mettre aux normes d'accessibilité leurs locaux.

3.3. Actions de sensibilisation sur les communes

En 2017, les communes de la CCPO n'ont pas publié d'articles concernant l'accessibilité dans leurs journaux municipaux ou sur leur site internet respectif, ni organisé de manifestation spécifique.

3.4. Actions de sensibilisation à la Communauté de Communes

En décembre 2017, lors de l'envoi des cartes de vœux aux différents partenaires, aux entreprises et aux élus, la CCPO a confié la mise sous pli (environ 2 000 cartes) à un ESAT situé à Sainte-Foy-Lès-Lyon, maison Odette Witkowska, et entend vouloir renouveler cette initiative pour d'autres prestations.

Parmi ses missions, la commission a également en charge de faire des propositions utiles pour améliorer l'existant. Bien que la loi ne fixe pas de mesures particulières de mise en application concernant cette mission, la commission de la CCPO a choisi d'agir par le biais de la sensibilisation et la communication.

3.4.1. Sensibilisation du grand public aux problématiques de l'accessibilité en 2017

Lors des commissions accessibilité de fin 2015 et du début d'année 2016, il a été réfléchi au type de manifestation à réaliser en 2016, en fonction du public ciblé (enfants, tous publics, personnel de collectivités etc.) et selon son organisation (réunion animée par un intervenant, demi-journée avec des stands etc.). La commission a eu le choix d'orienter cette action soit vers la sensibilisation de la population aux enjeux de l'accessibilité pour tous (mise en situation de handicap de différents acteurs, sensibilisation du personnel de services publics, réalisation d'un guide papier etc.) ou de s'attacher à développer et renforcer les partenariats (échanges avec des élus d'autres territoires ou partenariats avec d'autres acteurs comme le CAUE). De ces différentes propositions, plusieurs membres de la commission ont fait ressortir l'idée que les élus étaient suffisamment sensibilisés à l'importance de la mise en accessibilité grâce aux procédures d'Ad'AP et qu'il était sans doute opportun de cibler la sensibilisation sur le personnel des collectivités ou des ERP. Toutefois demeurait de manière unanime la volonté d'orienter la manifestation vers les enfants, puisque ces derniers seront de futurs adultes et parents et qu'ils tendent également à informer leurs parents. Pour toucher le grand public, il est essentiel de cibler les enfants via les éducateurs, les familles et les conseils municipaux d'enfants. Il a été vu comme évident de devoir faire interagir le public et le mettre en situation, mais tout aussi opportun de favoriser les acteurs du territoire.

Après quelques revirements dans l'organisation au début de l'année 2017, il a finalement été décidé d'associer plusieurs évènements lors du samedi 4 mars 2017.



L'action de sensibilisation à destination des enfants des Conseils Municipaux d'Enfants a été organisée à l'initiative de l'association Handisport Val d'Ozon, au gymnase de Ravareil à Saint Symphorien d'Ozon, à partir de 9h et durant toute la matinée. Les CME des six communes (du fait que seule la commune de Marennes n'en a pas) avaient été invités par la CCPO à participer à l'action de sensibilisation au monde du handicap et à l'importance de la mise en accessibilité des ERP. En dépit de plusieurs relances, seuls deux CME non au complet ont participé, ceux de Simandres et de Saint Symphorien d'Ozon, comptabilisant ainsi 23 enfants présents. Pourtant six ateliers de vingt minutes environ, de handbike, ping-pong, tir laser, cécifoot, sensibilisation au handicap auditif et la diffusion de vidéos de sports de montagne permettaient aux enfants d'avoir une approche pertinente des différents types de handicap représentés. Mais grâce au faible nombre d'enfants, les petits groupes par atelier ont permis d'avoir un contact plus proche et de poser plus de questions.



L'action de sensibilisation se poursuivait l'après-midi même, à la salle des fêtes de l'espace Louise Labé à Saint Symphorien d'Ozon. L'évènement était ouvert sur invitation aux écoles primaires du territoire du Pays de l'Ozon et au-delà, au grand public. Cette suite a été organisée à l'initiative de la CCPO, en partenariat avec le foyer Michel Eyssette de l'Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements pour personnes Déficiantes (ALGED) de Saint Symphorien d'Ozon et l'association Handisport Val d'Ozon.

Le premier temps fort de cet évènement a été marqué par la projection d'un court métrage dont plusieurs résidents de l'ALGED de Saint Symphorien d'Ozon étaient les acteurs. S'en est suivi un temps d'échange entre les résidents-comédiens et le public, lequel a pu poser diverses questions concernant les conditions de tournage, d'écriture du scénario etc.



Le deuxième temps fort de cet après-midi était le spectacle musical joué par des résidents de l'ALGED et mené par l'animatrice de l'ALGED Madame Mirella Di Fede, musicothérapeute de formation.



Enfin le spectacle « Chrysalide » interprété par la compagnie Fantasy, de Md Prod-Artistique a fini de composer le programme de cette journée. Ce spectacle était pris en charge financièrement par l'association Handisport Val d'Ozon.

L'après-midi s'est clôturé par la montée des enfants et des résidents de l'ALGED sur scène. Ce moment fort incarnait pleinement l'esprit rassembleur voulu par cette manifestation prônant que la participation à la vie sociale et culturelle, en tant qu'artiste ou spectateur, concerne toute personne qu'elle soit handicapée ou non. Ce moment a été vivement salué par l'ALGED lors de leur remerciement adressé après coup à la CCPO.

Ce mélange d'évènements a voulu orienter la venue de plus de visiteurs pour permettre la sensibilisation au handicap d'autant de personnes.

La CCPO tire un bilan positif de cette action de sensibilisation, grâce à la centaine de personnes en présence l'après-midi. Toutefois seule une vingtaine d'enfants étaient présents, alors qu'ils étaient la cible privilégiée de cette action. Le choix de la date durant les vacances scolaires a été quelques peu accusé. Mais la volonté initiale de rassembler sans distinction les personnes handicapées et non handicapées lors d'un moment convivial a été pleinement atteint.

Le conseil communautaire de la CCPO a délibéré le 20 mars 2017 pour l'attribution de subvention aux associations, soit 2 000€ pour l'association Handisport Val d'Ozon et 1 000€ à l'ALGED de Saint Symphorien d'Ozon. Cela vient en remerciement de leur vif investissement lors de l'action de sensibilisation du samedi 4 mars 2017.

Il a été reconnu que toutes les personnes présentes durant cette journée de mobilisation (organisateur, spectateur) étaient ravies de ce moment de solidarité. Toutefois en vue de l'organisation de l'action de sensibilisation de 2018, il a déjà été pensé par les membres de la commission d'œuvrer à la sensibilisation en se rendant directement auprès du public ciblé, comme par exemple les deux collèges publics du territoire.

4. Aides et communication

4.1. Les aides de la CCPO à destination des personnes à mobilités réduites

Page | 17

Depuis 2009, la CCPO signe une convention en partenariat avec le PACT du Rhône (association au service de l'amélioration de l'Habitat) afin d'aider financièrement à l'adaptation des logements au handicap, sous la forme d'une subvention pour la réalisation de dossiers de demande d'adaptation au PACT du Rhône à destination des personnes âgées et à mobilités réduites. Ces subventions permettent à ces personnes de rester chez elles, puisqu'elles financent des travaux améliorant l'autonomie dans le logement.

4.2. Communication sur l'accessibilité

La CCPO édite un magazine communautaire quatre fois par an « Pays de l'Ozon Mag ». Il est distribué à tous les habitants vivant et travaillant sur le territoire. Dans le **magazine communautaire n°9** de cet été, la CCPO a consacré une page à l'accessibilité en communiquant sur l'action de sensibilisation grand public ayant eu lieu au mois de mars. Un article est également consacré aux travaux réalisés en 2017 dans le cadre de l'Ad'AP. Le **magazine communautaire n°11** de cet hiver dédie également une page aux travaux de mise en accessibilité des ERP propriétés de la CCPO et annonce également la mise en ligne sur le site internet de la CCPO de la liste des ERP accessibles en procédure d'Ad'AP sur le territoire de la CCPO et la liste des ERP déclarés accessibles sur le territoire de la CCPO. Cette publication a été l'occasion également de communiquer sur le registre public d'accessibilité et de faire un encart sur la vigilance à avoir pour les gestionnaires et propriétaires d'ERP contre les démarchages abusifs de sociétés malhonnêtes pour formaliser ledit registre.

La CCPO a également fait paraître dans le journal **le Progrès du dimanche 17 décembre 2017** un article présentant d'une part les travaux réalisés dans le cadre de l'Ad'AP de la CCPO, d'autre part un retour sur l'action de sensibilisation de mars 2017. L'annonce des publications sur le site internet de la CCPO clôture cet article.



Pays de l'Ozon Mag n°9



Journal Le Progrès paru le 17/12/2017

CONCLUSION

L'année 2017 a concentré l'attention sur la mise en œuvre des Ad'AP. La sensibilisation aux handicaps dans la sphère sociale et les relations humaines se poursuit à travers la manifestation qui s'est tenue en mars 2017 et dans la préparation de celle de 2018.

